

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 22 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon - Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrason-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 15 avril 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	59
Votants :	61
Pour :	61
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Régine ANGLARD, Pierre DELMON, Bernard BEAUDRY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS Titulaires : Dominique DURUY, Camille GÉRAUD, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification statutaire du SIRTOM de Brive : Avis sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Brive

Le Comité Syndical du SIRTOM de Brive s'est prononcé favorablement le 6 mars 2014 à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Brive.

En conséquence et conformément à l'article L5211-20 du CGCT, chaque collectivité adhérente au SIRTOM doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Monsieur le Président propose de délibérer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE la modification statutaire du SIRTOM de Brive.

Certifié exécutoire

le :

Reçu en Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à

TERRASSON-LAVILLEDIEU

le 23 avril 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.